



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2020_05-A

AN08820200622841

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet des Vosges

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à EPINAL le 22 juin 2020

Visé Le : 22 juin 2020

Monsieur Michel BALLAND
Président du CDG88

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V08820034992001	Adjoint technique territorial	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) Plus de détail	Renonciation définitive	20h00	SAINTE MAURICE SUR MOSELLE 88560 SAINT MAURICE S/ MOSELLE	18/03/2020	08820200309383
V088200600044791001	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	Référent technique Plus de détail	Renonciation définitive	10h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES 88100 Saint-die-des-vosges	01/07/2020	08820200622835